

## DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/06-342-1037 du 6/02/06

### **CONCOURS INTERNE D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES SERVICES DECONCENTRES SPECIALITE « ADMINISTRATION GENERALE » ORGANISE PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE - SESSION 2006**

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : Mesdames GREPON et NOTO Tel : 04 42 91 72 11 / 13  
Fax : 04 42 38 73 45

Un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs spécialité «administration générale» est ouvert dans l'académie d'Aix-Marseille - Session 2006.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera **le mercredi 26 avril 2006 de 14h à 15h30**.  
Le nombre de postes sera précisé par arrêté ministériel et communiqué ultérieurement.

#### **CONDITIONS D'ACCES :**

##### **Concours interne :**

- remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique
- être fonctionnaire ou agent non titulaires de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent
- être en activité au moment des épreuves
- avoir accompli au 1<sup>er</sup> janvier 2006 au moins une année de services civils effectifs, le cas échéant en plusieurs périodes.

#### **INSCRIPTIONS :**

- Par Internet sur le site du rectorat : [www.ac-aix-marseille.fr](http://www.ac-aix-marseille.fr) - métiers de l'éducation

**du lundi 30 janvier 2006 au vendredi 24 février 2006 à 17h00**

Dès la clôture des inscriptions, l'administration fera parvenir au candidat une confirmation d'inscription qui devra être renvoyée de préférence en recommandé simple, signée et modifiée à l'encre rouge, soit :

- au Rectorat, Division des examens et concours, bureaux 225/227, Place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence Cedex 1, impérativement au plus tard le vendredi 17 mars 2006, le cachet de la poste faisant foi.
- soit à l'accueil du Rectorat ce même jour à 17h00 au plus tard où un accusé de réception sera remis au candidat.

La candidature ne deviendra définitive qu'au retour de cette confirmation au Rectorat.

Toute confirmation déposée ou postée hors délai ne pourra être prise en considération quelles que soient les raisons invoquées pour le retard.

Les candidats qui n'auraient pas reçu leur confirmation à la date du mercredi 8 mars 2006 sont invités à prendre contact avec les bureaux des concours administratifs du Rectorat au 04 42 91 72 11/13

*Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille.*